

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 12 décembre 2016 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

Tous membres du conseil tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Binet, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 21 personnes présentes et déclare la séance ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017;
2. Publication des prévisions budgétaires 2017;
3. Adoption du règlement numéro 202-16 imposant les taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'année 2017;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

16-12-349

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Monsieur le Maire présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2017, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	4 030 772 \$
Tenant lieu de taxes	53 097 \$
Revenus de source locale	388 503 \$
Transferts	<u>635 028 \$</u>
TOTAL DES RECETTES	5 107 400 \$

DÉPENSES

Administration générale	772 464 \$
Sécurité publique	485 101 \$
Transport routier	1 600 160 \$
Hygiène du milieu	622 437 \$
Santé et bien-être	62 150 \$
Urbanisme et mise en valeur	403 551 \$
Loisirs et culture	411 446 \$
Frais de financement	151 247 \$
Remboursement de la dette	<u>598 843 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	5 107 400 \$

Suite à cette présentation,
Il est proposé par le conseiller,
Appuyé par le conseiller,
Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité d'Adstock pour l'année 2017, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 5 107 400 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-350

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2017 dans le journal local «l'Arrivage», sur le site internet et le compte Facebook de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-351

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202-16 IMPOSANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 12 décembre 2016 lors d'une séance extraordinaire réservée à cette fin, un budget équilibré pour l'année financière 2016;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 5 décembre 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 202-16;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

Suite à cette lecture,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 202-16 concernant l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'exercice financier 2017. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les réponses ont été rendues aux questions présentées par l'assistance.

16-12-352

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de lever la séance à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

jrt